



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Vendredi 20 mars 2026

Membres de droit

VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
LEFEBVRE	Emilie	Secrétaire générale	Excusée
GIRAUD	Benjamin	DDFPT	

Représentants des personnels enseignants

DUBOIS	Jérôme	T	
DUFLOT	Marc	T	
QUINETTE	Laëtitia	T	
BOUTE	Maylis	T	
LOEUILLETTE	Caroline	T	
MARECHAL	Erwan	T	
DELPRAT	Lionel	T	
POESSEL	Cyril	S	
DE JESUS LOPES	Frédéric	S	Excusé
GOFFART	Nicolas	S	
GUEVAR	Gautier	S	
DUPONT	Damiens	S	
DESAPHY	François	S	
DESERT	Virginie	S	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Vendredi 20 mars 2026

Représentants de la commune

RICHAUD	Nicolas	T	
BERTHELOT	Tiphaine	S	

Représentants de la Région

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

Personnalités qualifiées

RUAULT	Jean Luc	T	
SAUGER	Johan	T	

Représentants des personnels non enseignants

BRIZE	Nathalie	T	Excusée
SIMENEL	Serge	T	
POUPEE	Sandrine	T	
LEMENU	Corinne	S	
DENIS	Maryse	S	
		S	

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II – Affaires relatives au fonctionnement de l'EPL III - Affaires financières IV – Questions diverses		
Total des feuillets		



Le secrétaire de séance

Benjamin GIRAUD

Convocation le : 18 mars 2026

Transmis par l'application **Dém'Act**
(Dématérialisation des actes des EPLE)

Le :

Membres du CA : **27**

A

Quorum : **14**

- M. le Recteur – DAJEC1
- Monsieur le Président du Conseil Général

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p>Le conseil d'administration du lycée Colbert au Petit Quevilly s'est réuni le vendredi 20 mars 2026, en salle polyvalente, sous la présidence de M. VAUCEL, Proviseur.</p> <p>La séance est ouverte à 16h30.</p> <p>M Giraud accepte d'assurer le secrétariat du CA.</p> <p>M. Le Président ouvre séance en saluant les membres du conseil d'administration.</p> <p>I – Conseil d'administration</p> <p>1. <u>Approbation du procès-verbal précédent :</u></p> <p>M. Le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du 17 février 2026. Il rappelle que le procès-verbal est affiché dans l'espace dédié au niveau de l'administration, Le site du lycée Colbert (vie de l'établissement / PV du CA) et il précise que le prochain procès-verbal sera diffusé avec la lettre d'information et sur l'ENT du lycée.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>M. Le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du CA numéro 5 du 17/02/2026</p> <p>Contre : 00 / 8 Abstention : 00 / 8 Pour : 8 / 8</p>	

L'ordre du jour de la présente séance est adopté comme suit :

I - Conseil d'Administration

1-Approbation du procès-verbal du 13 février 2026

II - Affaires financières

Contrats et conventions

II – AFFAIRES FINANCIERES

*Réservé à
l'autorité de
contrôle*

1. Convention de restauration scolaire entre les lycées Colbert, Le Monnier et la Région

Monsieur le Président présente la Convention de restauration scolaire entre le lycée Colbert, le lycée Lemonnier et la Région, permettant l'accueil des lycéens et du personnel du lycée Lemonnier au restaurant scolaire du lycée Colbert, du **27 avril au 3 juillet 2026**. Cette convention, présentée en séance, encadre les modalités pratiques d'accueil, les horaires et les conditions tarifaires, dans un souci de continuité du service public.

Echanges et commentaires :

Modalités d'organisation :

- Petit-déjeuner : Pris en charge par le lycée d'accueil pour les internes du lycée Lemonnier.
- Déjeuner : Accueil des internes et demi-pensionnaires du lycée Lemonnier au lycée Colbert, en plus des 120 demi-pensionnaires habituels.
- Dîner : Pris en charge par le lycée Colbert, incluant les internes du lycée Lemonnier.

Problématiques soulevées :

- Capacité d'accueil : Jusqu'à 300 repas supplémentaires par jour pour le lycée Lemonnier.
- Solution proposée : Préparation de sandwiches livrés au lycée Lemonnier pour limiter la pression sur la restauration du lycée Colbert.
Risque : Lassitude des élèves face aux repas froids, pouvant entraîner une affluence accrue (300 élèves/jour) au self du lycée Colbert (remarque d'un représentant des personnels).

Organisation des services :

- Capacité du self du lycée Colbert : 150 élèves/30 minutes.
 - o 1er service : 11h30–12h00 → 150 élèves du lycée Lemonnier.
 - o 2e service : 12h00–12h30 → Élèves du lycée Colbert.
 - o 3e service : 12h30–13h00 → Élèves du lycée Lemonnier.
- Encadrement : Les élèves seront accompagnés par des AED (Assistants d'Éducation) du lycée Lemonnier.

Réservations et paiements :

ACTE n°24

- Les demi-pensionnaires (DP) et internes du lycée Lemonnier pourront réserver et payer en ligne via la plateforme ALISE (accès parents).

- Délai de réservation : Du lundi au vendredi, au plus tard le mardi de la semaine précédente (N-1). Objectifs :

- o Anticiper les commandes.
- o Familiariser les familles avec ALISE.
- o Assurer la gestion financière pour le lycée Colbert.

Renforts humains :

- Personnel de cuisine : Renfort adapté aux besoins.
- CPE et AED : Participation à l'accueil et à la sécurisation des élèves du lycée Lemonnier.

M. Le Président soumet à l'approbation des membres la convention de restauration scolaire entre les lycées Colbert, Lemonnier et la Région.

Contre : 00 / 8 Abstention : 00 / 8 Pour : 8 / 8

2 Payzen

Le Conseil d'administration a examiné le contrat Payzen proposé pour permettre le paiement par carte bancaire lors de la réservation des repas au sein des services de restauration scolaire. Ce dispositif, destiné à moderniser et simplifier les modalités de règlement pour les familles et le personnel, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service rendu. Après présentation des conditions techniques, financières et sécuritaires.

M. Le Président soumet à l'approbation des membres le contrat Payzen.

Contre : 00 / 7 Abstention : 00 / 7 Pour : 7 / 7

3 Contrat avec les Finances publiques

Le Conseil d'administration a pris connaissance du contrat établi avec les Finances publiques, précisant les modalités de prélèvement des

commissions liées aux réservations de repas par carte bancaire. Les membres du Conseil ont acté ces dispositions, qui s'inscrivent dans le cadre du déploiement du système Payzen .

M. Le Président soumet à l'approbation des membres le contrat Payzen.

Contre : 00 / 7 Abstention : 00 / 7 Pour : 7 / 7

4 Contrat avec la société Alise

Monsieur le Président présente le contrat conclu avec la société Alise, qui permet la mise en place d'un espace de réservation en ligne pour les élèves du lycée Le Monnier. Ce dispositif vise à simplifier les démarches administratives et à soulager le service d'intendance, notamment en automatisant la facturation des repas au ticket. Il est précisé que le coût de ce contrat est intégralement pris en charge par les services de la Région, ce qui représente une charge nulle pour le lycée Colbert. Les membres du Conseil d'administration prennent acte de cette avancée, saluant son efficacité et son absence d'impact budgétaire pour l'établissement.

M. Le Président soumet à l'approbation des membres le contrat Payzen.

Contre : 00 / 7 Abstention : 00 / 7 Pour : 7 / 7

5 .Convention Eloquence des possibles

Monsieur le Président présente la convention "Éloquence des possibles", qui encadre l'intervention de partenaires éducatifs sur le temps scolaire auprès des élèves de la classe de troisième prépa-métiers. Ce dispositif, visant à renforcer les compétences orales, l'ouverture culturelle et l'orientation professionnelle des élèves, s'inscrit dans une démarche pédagogique innovante et partenariale.

M. Le Président soumet à l'approbation des membres la convention Eloquence des possibles.

Contre : 00 / 7 Abstention : 00 / 7 Pour : 7 / 7

6 Prestation pour les OC

Monsieur le Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques présente la prestation de services relative aux objets confectionnés par les élèves. Ce document, élaboré en collaboration avec les équipes d'enseignement professionnel, notamment lors des conseils d'enseignement organisés au cours du trimestre, formalise les modalités de

<p>réalisation et de valorisation de ces productions. Il est précisé que le fichier détaillé, au format Excel, sera mis à disposition des équipes via l'espace casier numérique de Pronote. Des ajustements mineurs pourraient être apportés ultérieurement, si nécessaire, afin de répondre aux besoins pédagogiques ou organisationnels.</p> <p>M. Le Président soumet à l'approbation des membres la convention Eloquence des possibles.</p> <p>Contre : 00 / 7 Abstention : 01 / 7 Pour : 6 / 7</p> <p>6 Adhésion au groupement de commandes</p> <p>Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration le projet d'adhésion au groupement de commandes relatif à l'alimentation en gaz et électricité de l'établissement.</p> <p>M. Le Président soumet à l'approbation des membres l'adhésion au groupement de commandes</p> <p>Contre : 00 / 7 Abstention : 00 / 7 Pour : 7 / 7</p>	
<p style="text-align: center;">IV - QUESTION DIVERSES</p>	<p style="text-align: center;"><i>Réservé à l'autorité de contrôle</i></p>
<p>Des membres des personnels demandent si les conclusions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.(FS SSCT)</p> <p>Monsieur le Président rappelle que la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS SSCT) s'est réunie et s'est rendue sur place au lycée le 16 octobre 2025. Des préconisations ont été établies et transmises à l'établissement le 5 mars 2026. Les préconisations issues de ce rapport seront diffusées dans la prochaine lettre d'information de l'établissement. Elles contribueront au pilotage de l'établissement dans le cadre des instances dédiées à ces questions.</p>	